

L'Europe & Vous

N°6

ÉDITORIAL

Jean-Marc Minier – Président

Nous venons de célébrer le soixantième anniversaire du Traité de l'Élysée signé le 22 janvier 1963 par le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de Gaulle.

Ce traité visait à consolider le retour de la paix par un pacte de réconciliation durable entre ces deux pays. Ils furent très vite identifiés comme les membres du « couple » constituant le socle de l'Union européenne.

Il donna naissance à l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ / DFJW) et au Fonds Citoyen Franco-Allemand, précieux notamment pour les jumelages.

Au gré des alternances des politiques dans chacun des deux pays, le tandem franco-allemand fut régulièrement réactivé, en fonction de l'actualité et des conflits internationaux, faisant apparaître des nuances voire des désaccords. Helmut Kohl acceptera d'engager son pays dans le projet de la monnaie unique, voulu par François Mitterrand, en contrepartie de la réunification de l'Allemagne.

Gerhard Schröder et Jacques Chirac poursuivront l'élargissement de l'UE aux pays de l'ancien bloc de l'Est et confirmeront l'Euro comme monnaie unique.

Durant la crise sanitaire Angela Merkel, renonçant au dogme de la rigueur budgétaire, dut se résoudre, sous la pression d'Emmanuel Macron, à la mutualisation de l'emprunt européen, dans le cadre du Plan de Relance.

La guerre en Ukraine mit à nouveau à l'épreuve le « couple franco-allemand ». Malgré des divergences de vues et d'intérêts, notamment sur le gaz, les deux dirigeants se sont accordés sur l'essentiel : le soutien à l'Ukraine, le renforcement de la Défense et le plan européen visant à une plus grande indépendance énergétique.

Ainsi la dynamique des relations franco-allemandes restera pour l'avenir un bon indicateur de celle du projet européen, au sein d'une Union Européenne encore appelée à évoluer.

L'Europe & Vous

**Maison de l'Europe
Anger & Maine-et-Loire
Europe Direct**

14, place Louis Imbach
49100 Angers
02 41 17 69 89
06 84 59 50 96
www.maisondeurope49.eu



Directeur de la publication :
Jean-Marc Minier
Rédactrice en chef :
Isabelle Gramoullé



EUROPE DIRECT
Maine-et-Loire

Contributeurs :
Jean-Marc Minier
Isabelle Gramoullé
Frédéric Coquereau

Crédits photos & graphisme :
I. Gramoullé

[f MDE49](https://www.facebook.com/MDE49) [@MDE49](https://www.instagram.com/MDE49)
[maisondeuropeangers](https://www.instagram.com/maisondeuropeangers)

Zoom sur ...

Le Traité de l'Élysée

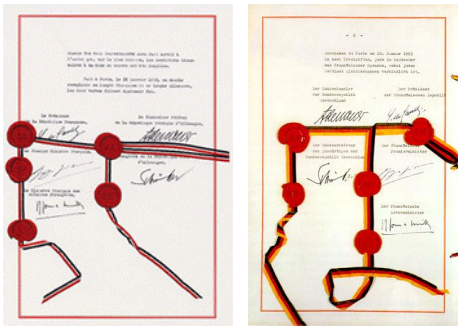
Il y a 60 ans, le 22 janvier 1963, dans le salon Murat du Palais de l'Élysée, le général de Gaulle signait avec Konrad Adenauer, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, un traité bilatéral de coopération, appelé Traité de l'Élysée.

Ce traité scellait ainsi officiellement la réconciliation entre la France et l'Allemagne, ouvrant une ère de coopération sans précédent entre les deux pays. À ce titre, les signataires du traité soulignèrent dans une déclaration conjointe qu'un « renforcement de la coopération entre les deux pays constituait une étape indispensable sur la voie d'une Europe unie, qui est le but des deux peuples. »



Philosophie du traité

Le Traité de l'Élysée a posé un cadre essentiel au développement de la coopération franco-allemande : celui d'un dialogue constructif et constant à tous les niveaux, du sommet de l'État à la base de l'administration.



Cette concertation systématique a créé des habitudes, noué des liens et favorisé la conciliation des approches.

Le Traité de l'Élysée a également permis à l'amitié de se développer entre les peuples allemand et français. Cette amitié se nourrit notamment d'échanges permanents entre les citoyens des deux pays.

Contenu du traité

Le Traité de l'Élysée organise les relations entre la France et l'Allemagne

afin d'approfondir leur coopération, en particulier dans les domaines suivants : la défense, les affaires étrangères, l'éducation et le jeunesse.

Pour donner corps à cette volonté politique, le Traité de l'Élysée a donc institué une concertation politique régulière à tous les niveaux (chefs d'État et de gouvernement, ministres, hauts fonctionnaires, chefs d'État-major des armées, responsables de la politique de la jeunesse, de la famille et de la culture) entre la France et l'Allemagne. S'agissant de la coopération militaire, celle-ci a notamment pris la forme de l'échange d'officiers de liaison.

D'un point de vue institutionnel, le traité précise que les dirigeants français et allemands se rencontreront au moins deux fois par an et leurs ministres des Affaires étrangères au moins trois fois par an.

Pour les signataires du Traité de l'Élysée, il était également important que ce traité permette aux citoyens des deux pays de se rapprocher en apprenant à se connaître, à se parler et à s'apprécier.

Ainsi, cette amitié franco-allemande s'est traduite, depuis 60 ans, par la signature de plus de 2300 jumelages et un foisonnement d'initiatives publiques ou privées.

Par ailleurs, le Président français et le Chancelier allemand appelaient la jeunesse à jouer « un rôle déterminant dans la consolidation de l'amitié franco-allemande ». Répondant à cet objectif de renforcement des liens entre la jeunesse des deux pays, le Traité de l'Élysée a rendu possible la création, le 5 juillet 1963, de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ / DFJW : Deutsch-Französisches Jugendwerk) pour faciliter les échanges et l'apprentissage des langues des deux pays. Depuis 1963, l'OFAJ a permis à près de 9,5 millions de jeunes Allemands et Français de participer à 582 000 programmes d'échanges.

60 ans du Traité de l'Élysée : Une coopération de défense réaffirmée entre la France et l'Allemagne



La coopération militaire franco-allemande

La coopération franco-allemande en matière de défense est l'une des plus anciennes et des plus structurées.

Elle repose principalement sur le Traité de l'Élysée et le Conseil Franco-Allemand de Défense et de Sécurité (CFADS) institué par le protocole du 22 janvier 1988 annexé au Traité de l'Élysée. Elle est encadrée par des textes de tous niveaux (traités et accords intergouvernementaux, arrangements techniques et administratifs, documents conjoints de procédure, lettres d'intention). Ce processus de coopération connaît une nouvelle étape avec la signature, entre la France et l'Allemagne, du Traité d'Aix-la-Chapelle le 22 janvier 2019.

Sur le fondement de ses articles 3, 4 et 5, ce Traité fixent un cadre à la coopération bilatérale de Défense permettant ainsi de renforcer celle-ci dans les domaines capacitaire et opérationnel.

Cette coopération prend notamment la forme d'échanges de personnels militaires, civils ou scientifiques et celle de formations communes.

Elle comporte un large volet opérationnel (sûreté aérienne, mutualisation de capacités, entraînements et exercices en commun, soutien mutuel) et a donné lieu à des initiatives uniques et des plus abouties comme la Brigade franco-allemande.

Le domaine de l'armement constitue un autre axe majeur de cette coopération.

Même si la coopération militaro-politique entre nos deux pays remonte au début des années 1950, le Traité de l'Élysée peut néanmoins être considéré comme le signal de départ d'une coopération étroite et coordonnée entre les armées. Dans le cadre d'un programme visionnaire, la partie II-B de cet accord regroupe toute une série de programmes de coopérations militaro-politiques qui étaient en cours depuis longtemps. Le texte fixe pour objectif le rapprochement, en matière stratégique et tactique, des doctrines des deux pays en vue de parvenir à des conceptions communes. Dans cette perspective, il prévoit que soit renforcé l'échange de personnel, en particulier « les professeurs et les élèves des écoles d'état-major », voire qu'on procède à des « détachements temporaires d'unités entières ».



À cet effet, les deux parties conviennent d'assurer « l'enseignement pratique des langues chez les stagiaires ». Dans le domaine de l'armement, le Traité de l'Élysée envisage un « travail en commun, dès le stade de l'élaboration des projets d'armement appropriés et de la préparation des plans de financement ».

Cependant, ces aspects militaires du Traité sont précisément à l'origine de difficultés considérables et de problèmes durables dans la coopération des forces armées françaises et allemandes. Dans les années 1960, la politique allemande est avant tout orientée vers l'Alliance Atlantique. Le retrait de la France du Commandement militaire intégré de l'OTAN en 1966 entraîne la disparition d'un important cadre multilatéral de la coopération militaire franco-allemande.

Ce n'est qu'au début des années 1980, sous l'égide du Président François Mitterrand et du Chancelier fédéral Helmut Kohl, que la coopération militaire franco-allemande connaît une dynamique nouvelle et soutenue, qui fait progresser les relations bilatérales et le processus européen.

Presque deux décennies se sont donc écoulées avant que les dispositions centrales du Traité de l'Élysée concernant l'organisation de la coopération militaire bilatérale n'entrent en vigueur.

Une coopération institutionnalisée en 1988

A l'occasion d'un sommet franco-allemand organisé à Paris en janvier 1988 pour marquer le 25^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée,

est créé le Conseil Franco-Allemand de Défense et de Sécurité (CFADS) ou, sous son appellation allemande, le Deutsch-Französischer Sicherheits und Verteidigungsrat (DFVSR). Instance de coordination la plus importante de la coopération bilatérale en matière de sécurité, le CFADS, directement rattaché au Chancelier fédéral et au Président de la République, révèle l'importance particulière qu'accordent les deux pays aux questions de sécurité.

Lors du sommet anniversaire est en outre annoncée la création d'une grande unité mixte, dont l'état-major, stationné à Böblingen, doit être opérationnel la même année. Mise en service officiellement le 17 octobre 1990, sous l'égide des ministres de la Défense Gerhard Stoltenberg et Jean-Pierre Chevènement, la Brigade Franco-Allemande (BFA), conçue comme le symbole d'une volonté d'intégration militaire approfondie entre les deux États, est devenue, au cours des années 1990, une unité opérationnelle. Elle a été élargie, dès 2006, à l'échelle européenne, avec la participation de soldats belges, luxembourgeois et espagnols.

En 1988, la signature de deux protocoles additionnels au Traité de l'Élysée a institutionnalisé la coopération des deux pays voisins. Elle a alors pris la forme de structures pérennes dont l'objectif est « de promouvoir une identité européenne en matière de défense » en s'appuyant sur la solidarité entre les deux États.

C'est ainsi que le CFADS s'est positionné comme l'instance politico-militaire de concertation et de pilotage. Il réunit au moins deux fois par an les chefs d'État et de gouvernement, les ministres des affaires étrangères et de la Défense, ainsi que le Chef d'État-Major des Armées (CEMA) et son homologue allemand de la Bundeswehr, le Generalinspekteur.

Seul à être permanent, le secrétariat du CFADS composé de deux diplomates et de deux militaires, soutenus par une équipe administrative est chargé, à Paris, du suivi de la coopération. Il est dirigé par des représentants des deux ministères de la Défense.

Il anime six groupes de travail dont un intitulé « Coopération militaire », le GFACM (Groupe Franco-Allemand de Coopération Militaire) qui « relaie » l'action du Conseil et qui est en charge de la conduite de la coopération militaire.

Les formes actuelles de coopération

Depuis l'approfondissement des relations militaro-politiques dans les années 1980, la Bundeswehr et l'Armée Française ont pu développer un réseau de coopération qui n'a pas de précédent ailleurs.

L'une des dimensions de cette coopération prend la forme de la présence d'officiers de liaison au sein de l'Armée Française et de la Bundeswehr.

Les officiers de liaison, que la Bundeswehr et l'Armée Française envoient auprès de plusieurs institutions du pays partenaire (avant tout auprès des académies, des écoles et des autorités supérieures de commandement) servent au développement de la compréhension mutuelle et de l'échange d'information. Toujours détachés en vertu du principe de réciprocité, les officiers de liaison (également assistés par des sous-officiers à certains postes) sont responsables du suivi des relations entre les institutions respectives, de la planification et de l'exécution de programmes communs, de manœuvres, de visites, etc. Ils sont en outre souvent employés comme enseignants, principalement dans des organismes de formation, pour les questions relatives aux intérêts de leurs forces armées.

À travers le Groupe de commandement allemand en France (Deutsche Stabsgruppe Frankreich) localisé à Fontainebleau et le détachement de liaison de l'armée de terre allemande à Paris, la Bundeswehr entretient deux états-majors en France, soit environ 30 officiers de liaison répartis dans des organisations militaires dans tout le pays dont l'un est basé à l'École du Génie d'Angers. Côté français, le centre de commandement de l'armée en Allemagne, qui compte un nombre équivalent d'officiers de liaison, relève du Bureau des attachés militaires à Berlin. Au regard de leurs missions et du cadre statutaire dans lequel ils les exercent, les officiers de liaison sont, de ce fait, des représentants officiels de leur armée respective auprès du pays partenaire.



Crédit photos I. Gramoullé

🎤 Entretien...

*Oberstleutnant / Lieutenant-Colonel Lutz Franke
Chef du Détachement et Officier de liaison allemand
auprès de l'École du Génie d'Angers
Détachement de liaison de l'Armée de Terre allemande en France*

Pouvez-vous, en quelques mots, vous présenter et nous tracer les grandes lignes de votre parcours professionnel ?

Je suis sapeur, j'ai 58 ans et je suis militaire au sein de l'armée allemande depuis 40 ans. J'habite avec ma femme dans la très belle ville d'Angers depuis ma prise de fonction à l'École du Génie, il y a 5 ans. Nous nous y sentons très bien en tant qu'« Angevins », J'ai une formation civile/diplôme de fin d'études d'ingénieur en génie civil. Au cours des deux premières décennies, j'ai été affecté à toutes les fonctions de commandement des troupes du génie et comme instructeur pour les officiers à l'école du génie de la Bundeswehr. Cela comprenait :

- Chef de section du génie blindée et Commandant de la Compagnie du génie blindée dans un bataillon du génie
- Chef d'une brigade de formation des officiers dans l'école du génie,
- Commandant d'une Compagnie autonome de combat blindée du génie et Commandant en second dans un bataillon de combat blindé du génie blindé dans une brigade blindée,
- Chef de corps dans un bataillon pour la préparation / formation aux missions et OPEX (opérations extérieures).

Plus tard, j'ai occupé les fonctions suivantes en tant qu'officier d'état-major :

- Officier d'état-major en charge des actions civilo-militaires dans le Commandement du soutien interarmées,
- Officier d'état-major de l'armement affecté à la DEP de l'école du génie,
- Professeur de tactique et chef du groupe des professeurs (école du génie).

En OPEX :

- Chef du Génie du contingent opérationnel allemand SFOR (Force de Stabilisation),
- Chef de Corps pour le commandement de la construction du camp à Mazar-i-Sharif en Afghanistan,
- Directeur et Mentor du chef d'état-major de l'école du génie de l'ADT d'Afghanistan.

Officier de liaison allemand auprès de l'École du Génie d'Angers et représentant de l'Ambassade d'Allemagne, pouvez-vous nous expliquer dans quel cadre exercez-vous ces missions ?

Les officiers de la mission de liaison de l'Armée de Terre allemande (Bundeswehr) ne sont pas des membres de l'ambassade allemande.

Nous sommes les représentants de l'Armée de Terre allemande et je me considère ici dans la région comme le premier interlocuteur de la Bundeswehr.

En tant qu'officier de liaison, j'ai mon bureau ici à l'École du Génie à Angers et je suis également l'officier de liaison pour les quatre écoles militaires de Saumur.

Quel est le contenu de ces missions, en quoi consistent-elles ?

- Collecter, analyser et évaluer des informations sur l'évolution de la situation actuelle dans le domaine de l'Armée de Terre française.
 - Prendre et garder le contact avec les différents organismes militaires et civils,
 - Obtenir, traiter et évaluer dans les domaines des principes de gestion et d'engagement opérationnels, organisation, simulation dans le domaine du Génie, de la Cavalerie, du Renseignement, de la C-IED (Counter Improvised Explosive Devices – engins explosifs improvisés) et du NBC (Nucléaire Bactériologique Chimique),
 - Former des officiers et sous-officiers français,
 - Trouver des propositions pour la collaboration France / Allemagne pour l'interopérabilité dans notre domaine de compétence,
 - Participer à des réunions, des manœuvres, etc.
 - Représenter les intérêts allemands
 - Informer les unités et d'autres organismes militaires français de la situation de l'Armée de Terre et de la Bundeswehr,
 - S'intégrer dans l'organisation de l'École,
 - Élaborer des articles pour des publications militaires dans les domaines de la structure de l'Armée de Terre, de la conception, des principes du commandement opérationnel, des principes généraux du commandement, de la formation morale et civique et de l'histoire militaire,
 - Soutenir le travail des études conceptuelles,
 - Faire des présentations et dispenser des cours sur tous les thèmes évoqués,
 - Participer à la planification et aux projets mutuels.
- Planification, réalisation et suivi de visites.

Le Traité de l'Élysée et les jumelages

Si le Traité de l'Élysée instaura une coopération officielle entre la France et la RFA à partir de 1963, de multiples initiatives, dont celle des jumelages entre communes françaises et allemandes avaient en fait précédé cet engagement politique.

Sans retracer ici l'histoire des jumelages franco-allemands, l'étude de celle-ci montre cependant clairement que nous nous plaçons dans le cadre de relations transnationales qui accordent à des acteurs non étatiques (collectivités locales) leur place dans les relations franco-allemandes, aux côtés des États et des gouvernements.

Le jumelage est très largement une « invention » de l'après-guerre, même si quelques partenariats de villes avaient pu être conclus dans les années 1930 et cela dans un contexte politique très spécifique.

Le début des années 1950 donnent donc lieu à la naissance des premiers jumelages franco-allemands qui se déclineront au pluriel. En effet, depuis 1949, il y avait deux Allemagnes et il y eu, dès lors, des

jumelages franco-ouest et franco-est-allemands.

Toutefois, la dynamique des jumelages franco-allemands connaissait un rythme très modéré. De 1951 à 1958, moins de 25 jumelages virent le jour.

Globalement, les années 1950 constituent la période « inter-européenne » et majoritairement franco-allemande des jumelages.

L'année 1958 marque un point d'inflexion et c'est à partir de cette date que les jumelages franco-allemands prirent véritablement leur essor. Jusqu'à la signature du Traité, le nombre d'accords de partenariat fut multiplié par plus de cinq. On en dénombrait 130 en avril 1963. Ces chiffres démontrent que le phénomène des jumelages était engagé avant la conclusion du Traité de l'Élysée. Le travail réalisé à la base par des acteurs de la société civile et la lente transformation des mentalités qui en était résulté avait même rendu possible la signature d'un tel traité. Pour Alain Poher, le Traité de l'Élysée fut « la suite logique des premières initiatives de rapprochement tentées dans le cadre des jumelages ».

En 1969, le nombre des jumelages dépassait les 400. En 1971, les jumelages franco-allemands représentaient 69% des jumelages européens. En 1981, on a célébré le millième.

Les jumelages furent incontestablement stimulés par le Traité de l'Élysée mais également par la création de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse (OFAJ) fondé en juillet 1963 qui disposait de fonds spécifiques pour soutenir leur développement.

OFAJ Office Franco-Allemand
pour la Jeunesse
DFJW Deutsch-Französisches
Jugendwerk

En conclusion, on peut affirmer que l'histoire des jumelages franco-allemands est celle d'un succès. Aujourd'hui, on dénombre plus de 2 500 jumelages entre des villes et des collectivités territoriales françaises et allemandes dont celui conclu entre Angers et Osnabrück le 3 septembre 1964.

En outre, plus des trois quarts de la population française et allemande vit dans une commune jumelée avec une commune du pays partenaire.

Angers, qui fêtera en 2024 les 60 ans de son jumelage avec Osnabrück, a développé dès 1967 le dispositif des ambassadeurs des villes jumelles, visant à faire vivre et renforcer ses différents jumelages. Cette initiative apporte une véritable plus-value au jumelage entre Angers et Osnabrück.

Interview croisée...



Crédit photo : Suvaantje Hehmann

En quelques mots pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Abigaël, je suis née il y a 25 ans à Angers, j'y ai grandi avec ma famille totalement française, puis je me suis dirigée vers l'est de la France pour mes études franco-allemandes dans le secteur du management du tourisme international, aujourd'hui me voilà à Osnabrück, où j'y représente ma ville d'origine.

Que représente, pour vous, le jumelage de nos deux villes ?

Pour moi le jumelage de nos deux villes représente une chance et une richesse. En effet, les possibilités d'échanges entre la France et l'Allemagne ont été très simplifiées et nous avons la chance d'avoir mis en place entre Angers et Osnabrück un jumelage très fort qui permet à tous les habitants de mieux apprendre à connaître le pays voisin. Ce jumelage a permis de susciter chez les plus jeunes mais aussi chez les plus anciens, un intérêt pour le pays voisin. Cet intérêt permet de créer des liens personnels mais aussi professionnels durables entre les deux pays.

Quelles sont les principales missions de l'Ambassadeur/Ambassadrice de la ville d'Angers à Osnabrück ?

Ma mission en tant qu'Ambassadrice de la ville d'Angers à Osnabrück est d'abord d'être l'interlocutrice de toute personne venant d'Osnabrück ayant un intérêt pour la ville d'Angers. Avec mon collègue Leon nous aidons des associations, des professeurs ou des élèves à créer un échange avec une association ou une école dans la ville jumelle. J'accueille aussi les groupes angevins, je fais une visite de la ville et de la mairie en français.

J'interviens dans les écoles/collèges/lycées auprès des élèves apprenant le français où j'anime des séances autour de la ville d'Angers et des échanges.

Avec le bureau de jumelage d'Osnabrück, nous avons aussi divers projets comme celui de créer une grande

tapisserie composée de carrés cousus, brodés ou bien tricotés, provenant de toutes les villes partenaires d'Osnabrück.

Mon rôle à Osnabrück est aussi de faire rayonner la ville d'Angers, j'invite par exemple des musiciens angevins à venir jouer à un festival osnabruckois. Cette année, pour donner la parole aux habitants de la ville, nous avons créé un podcast où nous donnons la parole à des angevins ou osnabruckois.

Les missions sont diverses ce qui rend le travail très intéressant.



En quelques mots pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Leon Lahrman, j'ai 20 ans et je suis Ambassadeur de la ville d'Osnabrück à Angers depuis octobre 2022. J'ai passé mon baccalauréat l'année dernière avec une spécialisation en politique, français et histoire. Je suis membre de l'association Commission Franco-Allemande de la Jeunesse (CFAJ) où je fais un podcast et la newsletter. Depuis mon enfance, j'ai des relations franco-allemandes grâce à des amis de ma famille. Depuis le premier jour, j'ai aimé la culture et la langue françaises. Je suis très heureux d'avoir ce poste ici à Angers pour renforcer la relation entre les deux villes jumelées.

Que représente, pour vous, le jumelage de nos deux villes ?

Le jumelage entre Osnabrück et Angers existe depuis presque 60 ans (1964). L'année prochaine, nous fêterons le 60e anniversaire. Le programme des jeunes ambassadeurs existe depuis plus de 50 ans. Chaque année, un jeune peut rester un an à l'étranger pour représenter sa propre ville. Il existe de nombreux projets organisés par les jeunes ambassadeurs afin de créer un jumelage dynamique. De manière générale, il existe de nombreuses possibilités pour les élèves et les habitants des deux villes de participer aux actions organisées par les deux villes.

En résumé, le jumelage est très dynamique et les liens sont nombreux.



Charte de jumelage, 3 septembre 1964. Archives municipales. Angers.

Quelles sont les principales missions de l'Ambassadeur/Ambassadrice de la ville d'Osnabrück à Angers ?

La tâche principale du poste d'Ambassadeur est d'organiser des projets pour les habitants des deux villes. De plus, nous aidons lorsqu'il y a des questions venant d'autres villes. Nous recevons souvent des demandes de personnes qui souhaitent organiser des échanges avec d'autres villes. Nous soutenons l'organisation de rencontres entre toutes les générations et accueillons les groupes qui viennent dans la ville jumelée. On représente sa ville à l'étranger.

Retour sur...

Inauguration du Relais Info Europe dans les Hauts d'Anjou



Animée de la volonté de renforcer son ancrage territorial, la Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire – Europe Direct a inauguré, le jeudi 15 décembre 2022, un Relais Info Europe dans la commune nouvelle des Hauts d'Anjou. Ce relais prends la forme d'un stand installé dans le hall de la Mairie déléguée de Champigné.



Crédit photos I. Gramoullé



Signature de la convention de partenariat entre la MDE49 – Europe Direct et la commune nouvelle des Hauts d'Anjou

Crédit photos DGS



J.-M. Minier, Pdt MDE49 – Europe Direct
Maryline Lézé,
Maire des Hauts d'Anjou

Crédit photos I. Gramoullé



Crédit photos I. Gramoullé

Conférence « Lignes rouges pour l'OTAN »

L'UNOR-Anjou (Union Nationale des Officiers de Réserve) a organisé le samedi 28 janvier 2023, à Cantenay-Épinard, une conférence « Lignes rouges pour l'OTAN » avec le soutien de la Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire – Europe Direct

13H45 Cérémonie | 14H15 Conférence OTAN | 15H30 Déjeuner | 16H00 SF | 16H05 M-H | 16H10 Déjeuner | 16H30 AG | 16H30 Restaurant

100 ANS
UN ENGAGEMENT POUR LA FRANCE
UNOR

UNION NATIONALE DES ORGANISATIONS DE RÉSERVE
UNOR
ANJOU

Association territoriale de l'UNOR

VOUS AUSEZ DEVENIR RÉSERVISTE !
Avec le soutien de la ville de
Cantenay-Épinard

et de
maison de l'EUROPE
Angers & Maine-et-Loire

LES JEUNES IHEDN
DORDogne
Ligneville

Réalisation du diaporama et organisation des conférences : Lieutenant-colonel (R) Ludovic UNOR Anjou - Samedi 28 janvier 2023 - Cantenay-Épinard - AG



Crédit photos I. Gramoullé

35^{ème} édition du Festival Premiers Plans d'Angers

Le samedi 28 janvier 2023, se déroulait, à Angers, dans l'Auditorium du Centre de Congrès Jean Monnier, la soirée de clôture de la 35^{ème} édition du Festival Premiers Plans au cours de laquelle était remis, aux lauréats des différentes catégories, les prix les récompensant, dont celui du Grand prix du jury « Courts métrages européens » pour HAULOUT de Evgenia Arbougaeva et Maxim Arbougaev, doté par Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire – Europe Direct à hauteur de 1 000 €.

Brèves ...

Le 1^{er} Café européen de la commune nouvelle des Hauts d'Anjou sur le thème « Crise de l'énergie : que fait l'Europe ? »

a eu lieu le 16 février à l'Embuscave à Champigné.

Il était animé par Jean-Marc Minier, Président de la Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire – Europe Direct.



Crédit photos I. Gramoullé



Crédit photos I. Gramoullé



Monsieur Alain Libéros (1^{er} à droite), Président de l'AERA, entouré des membres de l'Association dont Isabelle Gramoullé et Frédéric Coquerneau, Administrateurs de la MDE49 – Europe Direct

Assemblée Générale de l'Association Européenne Route d'Artagnan (AERA)

Le vendredi 17 février 2023 s'est tenue, à Versailles, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, l'Assemblée Générale de l'AERA. À cette occasion, les membres du Conseil d'Administration de l'AERA ont fait un point de situation à propos du projet de la Route Européenne d'Artagnan auquel est associée la Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire–Europe Direct. Cette Assemblée Générale a également permis à Madame Marie-Françoise Boutet, Présidente du Comité Régional de Tourisme Équestre des Pays de la Loire, de présenter, notamment, les contours du cheminement de la Route d'Artagnan en Anjou.

Renouvellement du partenariat entre l'Office Communautaire des Variétés Végétales (OCVV) et la Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire – Europe Direct

Ce début d'année 2023 marque le renouvellement du partenariat qui liait l'OCVV (CPVO) à la MDE49 – Europe Direct que nous évoquerons plus longuement dans le prochain numéro de notre lettre d'information « L'Europe & Vous ». Dans cette attente, nous invitons nos lectrices et nos lecteurs à faire plus ample connaissance avec cette agence européenne décentralisée installée à Angers en cliquant sur le lien ci-après [CPVO Newsletter December 2022](#) qui leur permettra de lire le bulletin d'information numérique (numéro 13 - publié le 19 décembre 2022) de celle-ci. Suivez-les sur [@CPVOTweets](#) et sur [@Community Plant Variety Office](#)

« La MDE49 dans les médias...

Accueil > Pays de la Loire > Les Hauts d'Anjou

Les Hauts d'Anjou. Un premier café débat européen bien suivi

 Le Courrier de l'Ouest
Publié le 22/02/2023 à 05h22

[Abonnez-vous](#)

 ÉCOUTER

 LIRE PLUS TARD

 PARTAGER

Newsletter Angers

Chaque matin, recevez toute l'information d'Angers et de ses environs avec Le Courrier de l'Ouest

 Votre e-mail



Jean-Marc Minier, président de la maison de l'Europe, animateur de la soirée débat | LES HAUTS D'ANJOU

Dans le cadre du partenariat avec la Maison de l'Europe Angers et Maine-et-Loire Europe Direct, Les Hauts d'Anjou ont accueilli le premier café débat le jeudi 16 février au bar l'Embuscave, à Champigné. Une trentaine de personnes avaient répondu présent à l'invitation de la commune.

Le sujet – la crise des énergies – était d'actualité. Jean-Marc Minier, président de la Maison de l'Europe, a animé la soirée en reprenant l'historique de la construction européenne qui, avait déjà placé les ressources au cœur de sa dynamique (Communauté européenne du charbon et de l'acier, Communauté européenne de l'énergie atomique...). Puis il a développé les mécanismes qui régissent la gestion des ressources électriques (production, interconnexion des réseaux, concurrence, taxes...). Avec une libéralisation du marché dans les années 2000, les prix ont été stabilisés et plutôt à un niveau bas. Déjà en 2021 des tensions sur la production avaient entraîné une montée des prix. La crise ukrainienne n'a fait qu'aggraver les choses.

Selon Jean-Marc Minier, « **L'Europe reste cependant un outil dans la préservation d'une énergie, qui comme l'eau devient un bien commun à protéger** ». Il a précisé les investissements prévus à hauteur de 300 milliards d'euros « **pour diversifier nos sources et privilégier les énergies propres et renouvelables. L'Europe vise ainsi la mise en place d'une nouvelle régulation pour une maîtrise de coûts et une stabilisation de l'approvisionnement.** »

Prochain rendez-vous à l'automne sur un autre sujet d'actualité.

Les Hauts d'Anjou

 https://radio-g.fr/Magazine_radio_sur_leurope/3=14=0

 <https://lesonunique.com/mysun/emission/124>



Agenda Janvier & Février

12 janvier : Emission de radio "L'Europe dans le micro" sur Radio G (101.5 FM)

19 janvier - Atelier Europe senior à la résidence des Jardins d'Arcadie

25 janvier - Soirée internationale de l'Université d'Angers

24 janvier - Soirée Pizza Blabla au J Angers Connectée Jeunesse

26 janvier - Forum "Partir à l'étranger, pourquoi pas moi ?" au J Angers Connectée Jeunesse

26 janvier : Emission de radio "Eurodyssée" sur la webradio SUN Junior

28 janvier : Participation au prix du jury des courts métrages européens au Festival Premiers Plans

7 février : Café européen "Crise de l'énergie, que fait l'Europe ?" à Angers

9 février : Emission de radio "L'Europe dans le micro" sur Radio G (101.5 FM)

15 février : Conférence sur l'actualité européenne auprès des étudiants de l'Association RPA de l'Université d'Angers

16 février : Café européen "Crise de l'énergie, que fait l'Europe ?" à Champigné

25 février : Emission de radio "Eurodyssée" sur la webradio SUN Junior

Interventions pédagogiques :

Collège Notre Dame du Bretonnais à Cholet, la MFR de Jallais, au J Angers Connectée Jeunesse, des stagiaires de l'OCVV, de l'Université d'Angers, l'Ensemble St-Benoit, le Lycée de Narcé et l'école Condorcet.